



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Laurent et Charlene WEYENBERG-TIMMERMANS demeurant Route de Foyr 106 à 4845 Jalhay.

Le terrain concerné est situé Route de Foyr, 106 à 4845 Jalhay et cadastré division 1, section A n°127D3.

Le projet est de type : la régularisation du bardage de l'étage non conforme au permis octroyé en date du 08/06/2010 - la démolition d'un abri de jardin - la construction d'un volume secondaire et d'un carport, et présente les caractéristiques suivantes :

Volume secondaire d'environ 41 m², sur un seul niveau et à toiture plate végétalisée, destiné à accueillir un nouveau salon, l'agrandissement du séjour existant ainsi qu'un local rangement/buanderie. Les matériaux utilisés seront pour les élévations des panneaux TRESPA de teinte grise. (Voir axonométrie)

Dossier soumis à Annonce de projet en vertu de l'article D.IV.40.2° du CoDT : écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation, à savoir : construction du volume secondaire à 2,40 m de la limite parcellaire - pose d'un bardage en TRESPA non conforme pour le volume secondaire projeté - pose d'un bardage en siding Cedral clair non conforme pour le volume principal (régularisation)

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le samedi **02/07/2022** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/06/2022 au 13/07/2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202200040/4957/2022**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 30/05/2022

La Directrice générale,

B. ROYEN-PLUMHANS

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

M. FRANSOLET